

LA POLOGNE  
CONTEMPORAINE.

ÉDITIONS D'ART ÉDOUARD PELLETAN

125, Boulevard Saint-Germain, 125

PARIS



## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

La Pologne Contemporaine formera un volume in-folio 27×29 comprenant environ 400 pages et 250 illustrations parmi lesquelles plusieurs gravures sur bois, héliogravures, lithographies hors texte, etc.

La Pologne Contemporaine paraîtra en 24 fascicules (16 pages chacun), deux fascicules par mois, au prix de trois francs.

La préface, la couverture (ou reliure), les cartes géographiques et politiques seront jointes au dernier fascicule.

PRIX DU VOLUME EN SOUSCRIPTION (PAYABLE D'AVANCE) :

Sans reliure . . . . . 24 francs.

Avec une reliure . . . . . 30 francs.

Il sera tiré vingt-cinq exemplaires de luxe sur papier du Japon impérial, numérotés, reliés en cuir repoussé à la main

Au prix de . . . . . 150 francs.

Ces prix ne sont réservés qu'aux souscripteurs. Après l'apparition du volume ils seront doublés.

## LA POLOGNE CONTEMPORAINE

72, Rue de Seine

(Au coin du Boulevard Saint-Germain).

ANTOINE POTOCKI.

Biblioteka Politechniki Krakowskiej



100000301173

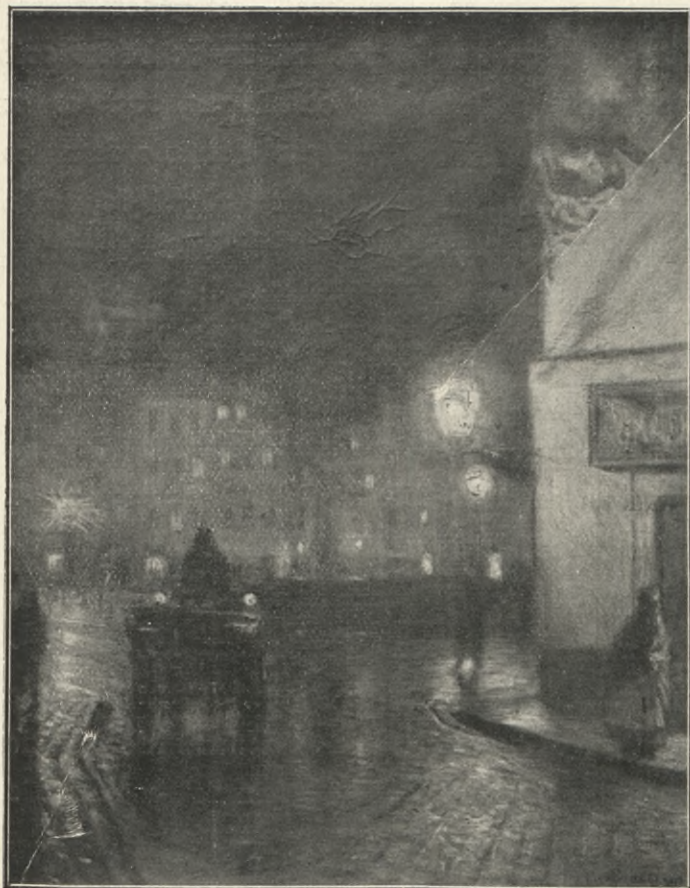


111-306512



~~111 35 290~~





tainement la plus vaillante. Le Mazowien n'a pas les qualités brillantes dont se parent d'autres populations, mais il possède une forte dose d'indomptable énergie ; il est extraordinairement travailleur, hardi, industriel et persévérant. Grâce à ces qualités, il devient un colon remarquable et un excellent soldat.

Le caractère propre de la Mazowie et de sa voisine la Podlachie, c'est l'abondance de petite noblesse, qui, par ses biens et sa manière de vivre, ne se distingue en aucune façon des paysans. Cette petite noblesse forme une grande proportion de la population totale. Dans le dis-

trict de Haute-Mazowie, gôubernie de Lomza, elle provient des anciens colons soldats auxquels on accordait des terres près des frontières de l'ancienne Pologne. La petite noblesse, peu éclairée, joua un triste rôle dans la vie politique de la Pologne, mais elle a donné au pays beaucoup d'hommes illustres, et c'est elle, aujourd'hui, qui conserve la tradition historique.

Nous ne décrivons pas les autres variétés du type polonais, les Podlachiens, Lubliniens, Kuïaviens, etc. Disons seulement qu'au Nord de la Mazowie, dans une contrée très boisée, aujourd'hui encore, vit la petite peuplade des Kurpie, différente des autres Mazowiens, et ayant conservé de nombreuses particularités de l'ancienne vie patriarcale. Chasseurs de vocation, excellents tireurs, les Kurpie prirent une part active aux luttes contre les envahisseurs, et, durant le dernier siècle, jouèrent un rôle important dans toutes les insurrections. Sous la domination prussienne, les Mazowiens, établis dans le « Pays des Lacs » (Prusse orientale), ont embrassé le protestantisme, tout en conservant de nombreuses croyances catholiques, comme, par exemple, le culte de la Sainte Vierge.

Dans ces derniers temps, réagissant contre la germanisation que propageaient les pasteurs luthériens, les Mazowiens de Prusse ont commencé à former une nouvelle secte, qui ne reconnaît pas ce clergé.

Le gouvernement Prussien considère ces Mazowiens comme étant d'une nationalité dis-



tincte, ainsi que les Cachoubes, descendants des anciens Poméraniens, qui occupaient autrefois les bords de la Baltique, et possédaient, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, de grandes villes commerciales.

Les Poméraniens avaient leurs princes particuliers ; ils luttèrent assez longtemps contre les Rois de Pologne, à l'Occident de leur contrée. D'ailleurs, ils furent exterminés et anéantis, et il n'en reste qu'un petit nombre, dans la Prusse occidentale. Ils sont encore d'excellents marins, et fournissent des matelots d'élite à la flotte allemande. Nous avons déjà parlé des autres nationalités, Lithuaniens, Ruthènes, etc. Nous ferons remarquer ici que l'élément polonais établi en Lithuanie et en Ruthénie a produit beaucoup de grands hommes, surtout dans les sciences et la littérature. La majorité des grands écrivains polonais est originaire de ces pays frontières.

En terminant cette esquisse ethnographique, courte et superficielle, mais qui, pourtant, a pris de trop vastes proportions, notons encore que l'examen anthropologique de la population, bien qu'assez activement développé depuis quelques années, n'offre pas de documents suffisants pour établir son type physique, qui présente, sans aucun doute, plusieurs variétés. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les Polonais sont du type brachycéphale, de même que les Tchèques et autres Slaves, et que ce caractère diminue à mesure qu'on avance vers l'Orient. Les Polonais sont généralement de taille moyenne, — bien qu'il existe à cet égard d'énormes différences

entre les diverses provinces — et généralement blonds, bien que la proportion de bruns soit assez forte. Dans des conditions sociales et économiques favorables, par exemple dans les colonies d'Amérique, le type physique de la population polonaise s'améliore sensiblement.

Les variétés ethnographiques du type polonais, les variétés qui lui sont plus ou moins proches, et même des éléments divers complètement étrangers, se mêlent aujourd'hui de plus en plus, s'assimilent, se modifient, et commencent à former un organisme national unifié. Les conditions politiques ne permettent pas de suivre ces opérations, mais en provoquent le développement continu. La Pologne, durant le siècle dernier, a éprouvé, non-seulement de grands bouleversements politiques, mais encore de profondes transformations sociales.

Les conséquences des désastres nationaux et la politique des gouvernements étrangers ont modifié les rapports entre les différentes classes de la nation, qu'ils ont mêlées les unes aux autres.

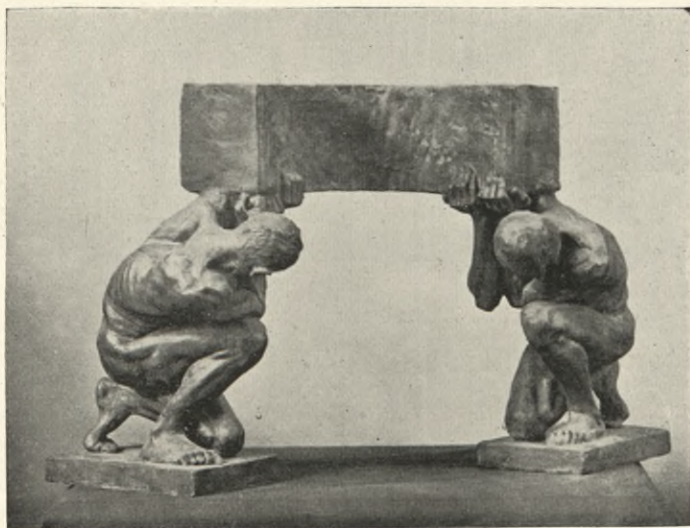
La nation polonaise, nobiliaire dans ses conceptions, ses intérêts et ses tendances, au commencement du dernier siècle, est devenue, à son déclin, une société démocratique, — on peut même dire populaire, — dans la politique et la vie intellectuelle de laquelle les intérêts et les tendances des masses villageoises et ouvrières occupent le premier plan. Il s'est trouvé dans les rangs du peuple des dizaines, des centaines de mille hommes issus de la classe autrefois



régnante, et d'autre part, de nouvelles phalanges se sont élevées des bas-fonds populaires jusqu'aux cimes où atteignent les classes éclairées. Un mouvement économique gigantesque, se manifestant surtout par une nombreuse émigration à la recherche du travail, — comme il n'en existe nulle part de semblable, — a mêlé entre eux les habitants des différentes provinces de la Pologne, et a créé un nouveau réseau de rapports mutuels qui ont fortifié le sentiment de l'unité nationale.

On nous a pris ou détruit tout ce qui forme et fortifie cette unité, — on a supprimé nos

institutions nationales, dispersé notre patrimoine historique, on a fait tout ce qu'il était possible de faire pour arrêter tout développement indépendant. Et voilà que, malgré tout, la nation polonaise, grâce aux circonstances, grâce surtout à sa propre vitalité, à son énergie intellectuelle, renaît, se transforme, grandit, fortifie sa solidarité intérieure, développe de plus en plus son individualité collective et, si elle est devenue autre dans les formes extérieures de son existence, reste immuablement la même dans son essence. Elle est, comme le dit son grand poète : « Invincible à tout, immortelle »









## CHAPITRE TROISIÈME



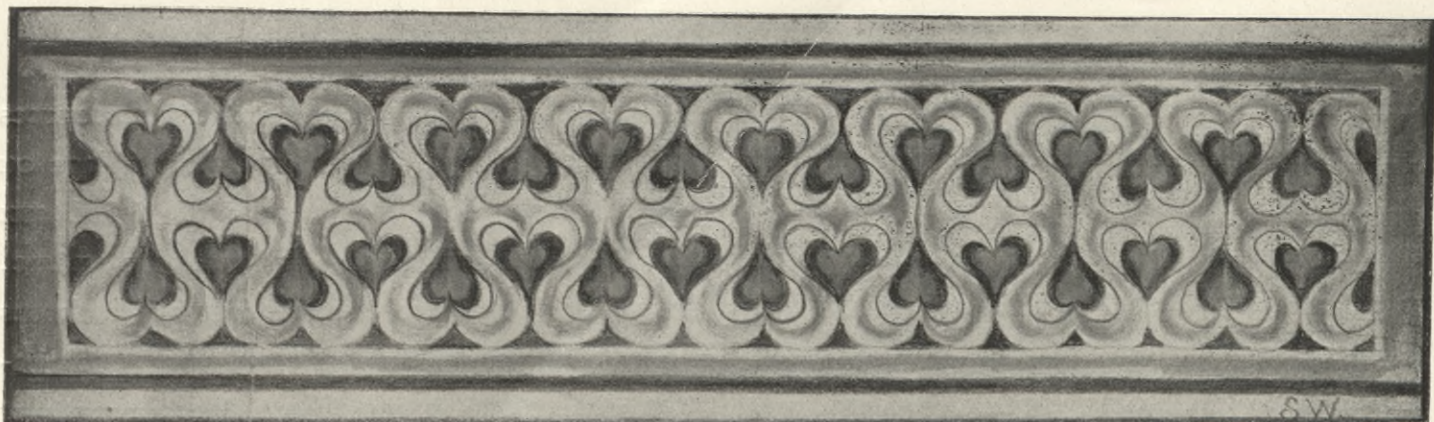
### *LA SITUATION ÉCONOMIQUE*











Les conditions géologiques, climatériques et géographiques, d'où dépend surtout le développement économique de la Pologne, ont été déjà indiquées dans le premier chapitre. Cependant,

les conditions physiques ne sont qu'un des facteurs de la prospérité matérielle. Le travail intelligent de la population en est un autre facteur, plus important encore. Les terrains les plus stériles peuvent se transformer en cultures florissantes et l'exploitation intelligente des richesses naturelles en augmente la quantité. Seule, une nation qui se développe normalement, au point de vue intellectuel et politique, peut rationnellement organiser son exploitation économique. Une analyse détaillée nous entraînerait trop loin, mais il est un point sur lequel il nous faut, pourtant, attirer l'attention du lecteur.

Un rôle important a été joué dans la prospérité des nations contemporaines par l'action de l'État, par les institutions politiques ou sociales auxquelles il accordait sa sanction. En effet, un instant de réflexion suffit à nous prouver, par de nombreux exemples, que certaines institutions politiques, offrant à la population le moyen d'améliorer son existence par le travail, profitent



de ses résultats, encouragent les activités, tandis qu'au contraire d'autres institutions plongent les peuples dans une apathie sans espoir. De même, une nation jouissant dans une certaine mesure des libertés politiques, peut seule donner l'essor à son initiative et devenir capable de satisfaire les besoins communs par un travail collectif. De plus, il est des sphères de la vie économique qui exigent, plus encore que les autres, l'influence immédiate de l'État. L'action la plus énergique des collectivités intéressées, la plus généreuse philanthropie, n'assureront jamais à une nation le progrès continu de l'instruction générale et du savoir technique, absolument nécessaire au développement des forces productrices d'un pays. Une politique économique pleine de sollicitude et réglée avec la pleine conscience des besoins du pays peut seule assurer la formation de nouvelles branches d'industrie ; l'État seul peut créer en nombre suffisant les moyens de communication : ports, canaux, routes ou lignes de chemins de fer. Plus la vie économique devient complexe et compliquée, plus le rôle de l'État y devient important et décisif. Des lois qu'il promulgue, de son système d'impôts, de la direction des nouvelles lignes ferrées, enfin des tarifs de transport dépend le développement normal de certaines branches d'activité plutôt que d'autres, et les conditions plus ou moins favorables de concurrence où se trouvent les différentes parties du pays. Enfin, il dépend de la surveillance plus

ou moins active de l'État que les ressources naturelles du pays soient livrées au pillage ou normalement exploitées, en ayant égard aux intérêts des générations futures. De même, l'État seul peut efficacement préserver les classes économiquement plus faibles contre l'exploitation des autres classes ; seul il peut garantir et assurer à la population la force et la santé, condition expresse du bien-être d'un pays. Dans les rapports économiques internationaux, qui se compliquent de plus en plus, l'État seul peut assurer à la nation la possession des industries qui lui sont le plus favorables, et l'échange le plus profitable des fruits de son travail contre les produits des autres nations.

Nous n'avons nullement l'intention d'épuiser ce sujet ; nous avons simplement voulu indiquer au lecteur combien il est important, pour le développement économique d'un pays, d'avoir un État gardien vigilant de ses intérêts. Depuis plus de cent ans, la Pologne ne possède plus d'organisation politique qui lui soit propre.

Les différentes parties de l'ancien État polonais sont incorporées à trois États distincts ; aucune de ces parties n'a pu, dans le cours de ce siècle, obtenir pour ses intérêts la protection que chaque État accordait à ses autres provinces, nationales et héréditaires, jouissant depuis longtemps de droits politiques perfectionnés.

De plus, la nation polonaise ne s'est jamais résignée à l'asservissement de son pays, refusant ainsi au fait accompli l'unique sanction efficace, à savoir

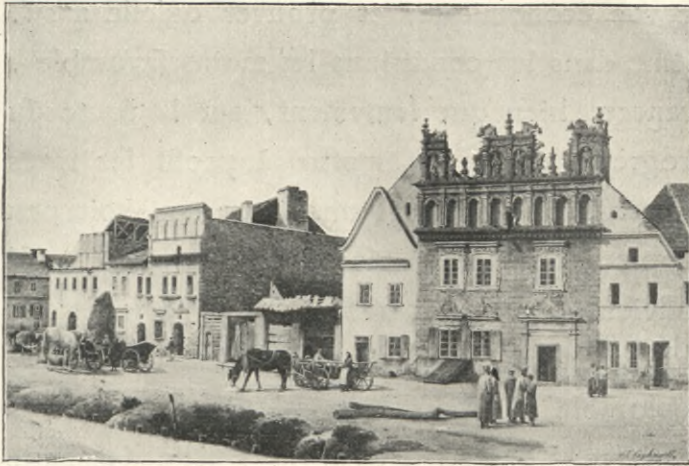


l'acquiescement volontaire des populations. Par suite, les provinces polonaises ont été pendant cent ans et sont encore considérées par les gouvernements conquérants comme un bien incertain et précaire, et chaque progrès de la conscience nationale, chaque nouvelle conquête dans le domaine de l'instruction, en un mot chacun des développements de ces provinces augmente encore l'incertitude de leur possession. En présence de cette situation, les trois gouvernements non-seulement n'ont pas accordé aux provinces polonaises ce que l'État peut donner au développement économique, mais encore ils se sont cru obligés d'en entraver les progrès dans tous les sens. Retirer le profit immédiat le plus considérable possible, car le lendemain n'est pas sûr ; affaiblir la nation pour tuer sa tendance à devenir indépendante ; la dénationaliser ou en diviser la société en éléments hostiles les uns aux autres, telle a été la tâche que se sont imposée vis-à-vis de la Pologne les gouvernements conquérants. Le lecteur prendra connaissance par les autres parties de cet ouvrage, et aussi par les pages suivantes du présent chapitre, de plusieurs manifestations de cette politique ; pour le moment, il nous importe seulement d'affirmer que l'état économique actuel de la Pologne n'est pas et ne peut pas être en rapport avec les richesses naturelles du pays, les capacités et le degré de civilisation de la nation qui l'habite. C'est seulement dans l'état actuel des provinces séparées que nous pouvons étudier sa vitalité au point

de vue économique, et prouver qu'elle a su, même dans les conditions les moins favorables, avancer, bien que lentement, sur la route du progrès ; elle a su mettre à profit les rares moments, les rares circonstances tant soit peu propices de cette période d'asservissement. Il convient de rappeler que, avant la perte de son indépendance, la Pologne se trouvait dans une déplorable situation économique. Les guerres avec les Kosaks et avec la Suède (seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle) avaient appauvri les campagnes et les villes, et tué presque complètement la vie industrielle et commerciale du pays. L'agriculture avait été ruinée, ainsi que les autres industries domestiques : élevage du bétail et des chevaux, administration des forêts, pisciculture, apiculture ; ruinée aussi l'industrie ouvrière et manufacturière, de même que le commerce des blés et celui qui s'exerçait dans les villes. Une mauvaise politique, attribuant tous les privilèges à une seule classe de la nation, la noblesse, avait achevé d'épuiser complètement le pays.

Il en était résulté une longue période d'abattement et d'apathie dans toutes les sphères d'action. C'est seulement vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que se manifeste une réaction. Avec une rapidité fébrile, on entreprend de fortifier l'organisme de l'État, de démocratiser l'esprit social, de sauver le pays... déjà au bord de l'abîme. Ces entreprises rencontrèrent un obstacle sérieux dans la pauvreté de la population. Il est vrai





qu'on se mit aussi fébrilement à relever la richesse du pays, à fonder des fabriques, à protéger l'industrie minière... Il était trop tard ; l'État polonais avait cessé d'exister. Pourtant, ses vingt dernières années d'indépendance n'avaient pas été stériles : elles marquaient, au contraire, le commencement de la rénovation. La nation, en perdant son existence politique, sentit, cependant, qu'elle n'était pas dépourvue de force vitale, et que, tôt ou tard, elle reprendrait dans les annales de l'humanité la place qui lui était due. Les travaux des patriotes des derniers jours devint une sorte de testament, dont la réalisation fut léguée aux générations futures. Dès lors, la démocratisation de l'esprit social, l'éducation civique du peuple et l'augmentation de la richesse du pays devinrent des mots d'ordre mis en pratique à chacune des époques favorables où la nation put manifester sa volonté par des actes.

La fin du XVIII<sup>e</sup> et le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle étant une époque de guerres conti-

nuelles et d'incessants changements de frontières, il ne peut être question du développement de la vie économique au milieu d'un pareil ouragan.

L'année 1815 apporta une fixation des frontières, mais il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir de quelle monstrueuse façon fut accomplie cette nouvelle délimitation. Des territoires unis en un seul par la nature elle-même furent violemment séparés les uns des autres, et on leur imposa des réunions tout artificielles.

Les traités diplomatiques garantissaient, il est vrai, l'unité économique des anciennes terres polonaises ; mais ces restrictions pacifiques furent aussi vite violées que les paragraphes garantissant le respect de la nationalité ou l'autonomie des institutions politiques. C'était une rude tâche que d'adapter la vie économique aux conditions défavorables des terres polonaises, soumises à des gouvernements qui opprimaient sans cesse la nation par les moyens ordinaires et qui, de temps à autre, après avoir étouffé quelque nouvelle tentative insurrectionnelle, avaient recours à des moyens extraordinaires, comme les confiscations, les contributions, l'incendie de villages entiers, l'exil en masse, la déportation, etc. C'est dans ces conditions désastreuses, sous l'autorité de puissances poursuivant uniquement leur propre intérêt et ne se souciant nullement des intérêts de la population polonaise, que s'accomplit, en 1863, la liquidation de l'ancien état de choses social, la libération des paysans et la faculté de posséder accor-



dée à la classe rurale. Aujourd'hui, la transformation économique suit normalement son cours.

Avant la perte de son indépendance, la Pologne était avant tout un pays agricole, où l'industrie n'était représentée que par les métiers et les travaux domestiques des paysans.

Aujourd'hui encore, si on considère la situation en général, l'agriculture et la petite production industrielle sont les occupations principales de la population polonaise. Mais on sait quelle terrible crise subit actuellement l'agriculture européenne, forcée de lutter avec la concurrence d'outre-mer. L'agriculture polonaise traverse aussi naturellement cette crise générale, mais elle le fait dans des conditions d'autant plus déplorable que la société n'est pas encore complètement débarrassée des anciennes formes résultant du servage, et que, d'autre part, elle ne dispose pas de fonds suffisants pour se garantir d'un nouveau désastre. On sait aussi que le caractère de l'époque contemporaine est l'apparition et le développement de la grande industrie, seule capable de satisfaire les besoins gigantesques d'une population sans cesse grandissante. Or, la Pologne actuelle traverse, elle aussi, en ce moment, cette période de création et d'organisation. L'industrie, abandonnée à elle-même en Pologne, et luttant contre la concurrence de pays plus développés économiquement, rencontre chez nous de sérieuses difficultés. Cependant, en Silésie et dans le Royaume de Pologne, elle s'est développée et tient tête à l'industrie du reste

de l'Europe : la Pologne est aujourd'hui un pays agricole-industriel. La transformation de l'agriculture ainsi que la création et le développement de l'industrie est un caractère commun à la vie économique des différentes parties de la Pologne. Un autre caractère commun est l'accroissement rapide de la population, disproportionné avec l'accroissement des moyens de gagner sa vie. Ces conditions produisent un « excès de population » relatif ; de là une nombreuse émigration de pauvres gens allant chercher du travail en dehors des frontières du pays.

L'émigration, surtout temporaire, pour les travaux des champs, est actuellement un phénomène qui prend des proportions de plus en plus importantes, et cela dans toutes les parties de la Pologne.

Outre l'accroissement de la population, nous voyons à ce phénomène une autre raison. La transformation de l'état social a eu lieu en Pologne plus tard que dans l'Europe occidentale ; aussi les résultats de cette transformation s'y





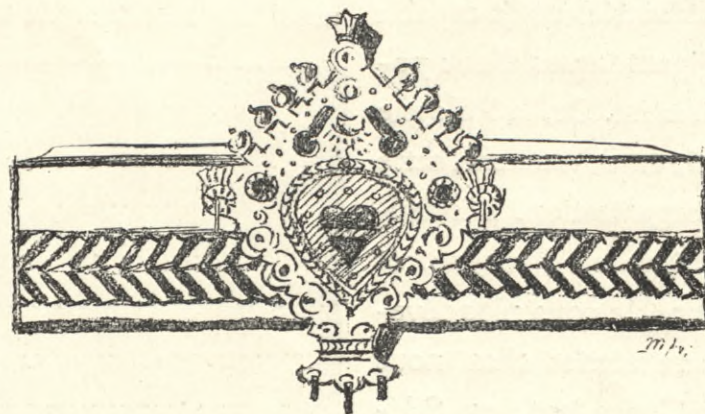
font sentir pleinement de nos jours. La population rurale rendue libre, devient remuante, s'intéresse davantage aux moyens d'améliorer son sort ; d'autre part, l'instruction grandissante, la connaissance des conditions vitales des classes et des nations différentes augmente ses besoins, en éveillant le mécontentement des gains actuels. Ne trouvant pas sur place de salaire satisfaisant, les paysans en cherchent à l'étranger, et l'Océan lui-même ne peut arrêter dans leur poursuite ceux qui, il y a peu de temps, franchissaient rarement les limites de leur village natal.

Il nous faut encore attirer l'attention sur une autre particularité des conditions économiques en Pologne. Par suite de l'immigration en Pologne des Allemands et des Juifs qui y représentent

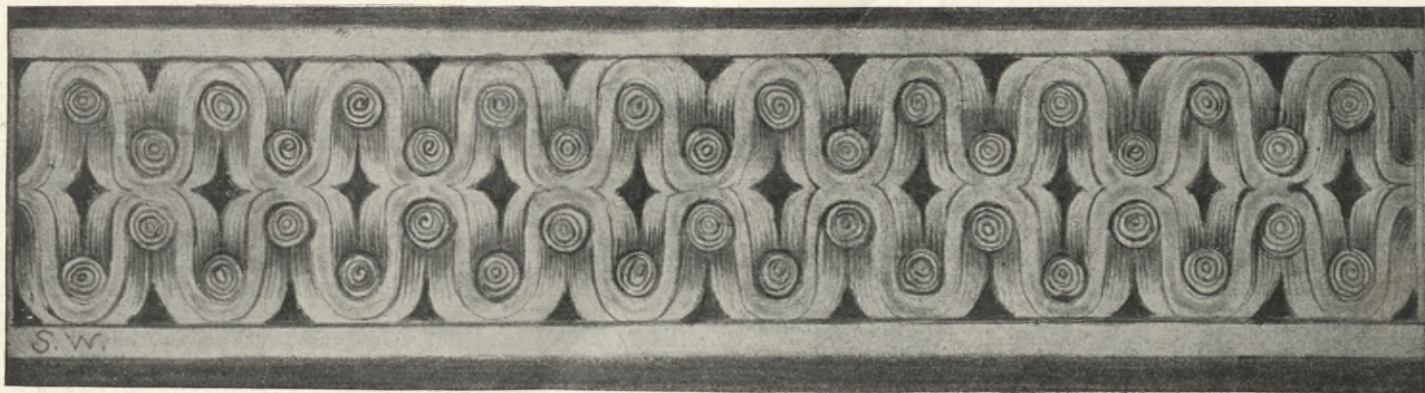
l'élément commercial et industriel, un ferment de lutte de races complique encore davantage la situation. La société doit, d'une part, créer le commerce et l'industrie, de l'autre repousser ou assimiler les éléments étrangers qui sont mêlés à ses destinées.

Après ces réflexions générales, si nous abordons les observations de détail, il nous faudra nous occuper séparément de chaque partie de la Pologne, car chacune d'elles se trouve dans des conditions politiques et économiques différentes, et, dans chacune, la vie agricole se présente sous un aspect différent.

Considérons donc, tour à tour, la situation économique des provinces soumises à l'Autriche, puis de celles soumises à la Prusse, et enfin de celles qui dépendent de la Russie.







I

Parmi les terres polonaises appartenant aujourd'hui à l'Autriche, se trouve un petit territoire situé sur la rive gauche de la Vistule, qui, de 1815 à 1846, formait un minuscule État indépendant, « la Ville libre de Cracovie ». Plus tard, il fut réuni à la Galicie déjà annexée, et prit le nom de « Principauté de Cracovie. »

Cette courte période d'autonomie, tempérée par les interventions incessantes des puissances « protectrices », fut très prospère, et l'on trouve à Cracovie des traces encore visibles du travail intelligent de cette époque. Tout le reste de la Pologne Autrichienne, baptisé du nom baroque de « Galicie et Lodomérie » fut annexé dès le premier partage, en 1772. Le grand mouvement rénovateur qui se rattache à la Diète de quatre ans (1788-1792) n'exerça pas sur cette province son influence vivifiante, ne l'arracha pas à l'apathie où, précédemment, la Pologne entière se trouvait plongée. Les patriotiques efforts de relèvement de l'instruction et de l'industrie eurent lieu en dehors de ses frontières. Un illustre

homme politique galicien a déclaré que ce fut là le plus grand malheur de cette province. Le gouvernement oppresseur ne donna rien à la Galicie, pas même une administration convenable ; au contraire, il la dépouilla de tout, l'accabla d'impôts et ne recula devant aucun moyen d'arriver à ses fins. Les violences de la germanisation : excitations entre classes et nationalités différentes ; distribution de manifestes lors du nouveau partage des terres, et, même, encouragements au massacre, — tout fut mis en œuvre par le gouvernement autrichien pour dompter cette malheureuse province. Et pourtant, malgré son dénûment et sa faiblesse, elle tenta encore de résister. Avant l'époque constitutionnelle, le gouvernement autrichien fut peut-être le plus détesté des trois gouvernements oppresseurs. Il était non seulement mauvais et pervers, mais encore inconstant et dénué de principes.

Il n'avait aucun but déterminé, vivait au jour le jour, comme persuadé que l'Autriche allait, un beau jour, s'émietter en mille morceaux. Ce



désordre et cet éternel provisoire sont demeurés les traits caractéristiques du gouvernement autrichien, même dans l'ère constitutionnelle.

Au point de vue économique, le gouvernement autrichien traita la Galicie moins bien encore qu'un planteur raisonnable ne traite l'esclave dont il veut profiter le plus longtemps possible. Les rivières des montagnes, dont la force eût pu devenir une source de richesses pour le pays, ne sont pas encore régularisées à l'heure qu'il est, et ravagent périodiquement la contrée, en ruinant des milliers de familles. L'inondation de 1884, d'après des statistiques officielles rigoureuses, a causé, sur une surface de 39 milles carrés, dans 52 districts, des pertes s'élevant à 13.734.000 florins ; l'inondation moins terrible de 1893 a amené pour 10.000.000 de pertes dans 35 districts.

D'immenses biens nationaux ont été ruinés. Sur 1.300.000 arpents (un arpent d'Autriche égale 0 hect. 575), il en reste aujourd'hui à peine 528.000 ; le reste a été vendu à vil prix. Les impôts n'ont cessé d'être prélevés avec une avidité tout autrichienne, qui ne consentait à aucun délai, même s'il devait en résulter un grand profit pour plus tard. On ne fit aucune fondation ; bien au contraire, on entravait tout effort privé, en tant qu'il s'en manifestait dans un pays dont la population avait été systématiquement détournée de toute initiative, de toute action collective. Dès le commencement du siècle dernier on avait entrepris de fonder à Lwow une

Société d'administration économique : elle ne commença enfin à exister qu'en 1845 ! L'instruction et l'éducation du peuple n'intéressaient en aucune façon le gouvernement.

La Galicie atteignit l'époque constitutionnelle avec la réputation d'être le pays classique des gens qui ne savent pas lire. On ne fit presque rien pour les sciences techniques. Les écoles d'agriculture de *Dublany* et de *Czernichow* (1855-1860) sont dues à l'initiative privée ; et plus tard seulement, le pays, ayant obtenu une certaine liberté d'action, prit leur entretien à ses frais. L'Académie Technique de Lwow fut ouverte en 1850 seulement, après des démarches de plusieurs années. L'exemple de l'Institut Technique de Cracovie prouve combien peu on tenait à la qualité de l'enseignement. D'un seul trait de plume on transforma le gymnase (lycée) de Sainte-Barbe en école technique, et on enjoignit d'enseigner la technologie à partir de l'année scolaire suivante... à un professeur de langues anciennes !

On entrava systématiquement le crédit. Toutes les sommes disponibles (fonds de réserve des institutions, dépôts judiciaires, etc.) furent transportées à Vienne. Il fallut douze ans d'efforts avant d'obtenir l'autorisation de fonder une Société de Crédit Foncier. La liquidation du servage eut lieu de telle sorte que les paysans n'obtinrent pas les bénéfices qui leur étaient promis, tandis que la noblesse était formellement dépouillée des droits que lui avait reconnus le



gouvernement ; et, même après cette liquidation, quand les propriétaires et les cultivateurs eurent absolument besoin de capitaux pour se conformer aux nouvelles conditions de leur existence, le gouvernement ne fit rien pour eux et les laissa en proie à l'usure juive.

Tout effort pour fonder une industrie en Galicie, déjà si ardu par lui-même, vu la concurrence économique des autres provinces autrichiennes économiquement plus développées, était considéré comme une rébellion, comme un attentat aux droits et privilèges des pays héréditaires. Il s'est passé à ce point de vue des choses absolument invraisemblables, et il faudrait un volume pour raconter tous les méfaits de la bureaucratie autrichienne. Voici quelques exemples : « Il fut ordonné à la fabrique de cotonnades de Nawon d'envoyer ses productions à Vienne avant de les livrer au commerce, afin qu'elles fussent timbrées ; la fabrique de draps de Zaloscie dut payer, au moment de son ouverture, 10.000 florins d'impôts. C'est à peine si la fabrique d'amidon de Tarnow avait, par an, un gain de 25.000 florins : on la frappa d'un impôt égal à cette somme. Il est facile de comprendre que toutes ces fabriques furent immédiatement fermées par leurs propriétaires. Le gouvernement ne fit presque rien pour l'amélioration des voies de communication ; au contraire, il défendit à une société privée d'entreprendre la navigation à vapeur sur le Dniester ; quand il se présenta un entrepreneur désirant régulariser

le cours de la Wisloka, le gouvernement lui refusa tout privilège pouvant le dédommager de ses frais.

De 1861 à 1869, la Galicie entra dans la période constitutionnelle. Elle y arrivait ruinée économiquement, avec une agriculture pitoyable, sans fabriques, sans écoles, sans routes.

On lui accordait une certaine autonomie, et, en même temps, quelque influence sur le cours des événements politiques, lui permettant de prendre part aux délibérations du Reichsrath. L'autonomie est, en apparence, très étendue ; en réalité, elle est fort entravée. La Diète ne peut promulguer aucun décret important ; les lois fondamentales sont votées par le Reischrath, et les Diètes de provinces n'ont que le droit de les compléter, en les appliquant aux besoins locaux. Quand la Diète prend une initiative, les plus importantes décisions doivent, durant des années entières, attendre la sanction de l'État, ou bien elles sont ouvertement rejetées, sous prétexte que le gouvernement lui-même a le projet de promulguer sur la question une loi commune à l'État tout entier.

Tel est le sort réservé aux décisions mal vues des sphères influentes à Vienne, qui n'osent pas, cependant, se prononcer ouvertement contre elles. Il en fut ainsi, par exemple, pour le décret sur l'assurance obligatoire contre l'incendie, promulgué par la Diète en 1866. Il n'obtint pas la sanction du gouvernement, sous prétexte que la Diète y avait dépassé sa compétence.



D'autre part, les Diètes sont souvent réunies pour des sessions de quelques jours à peine, dont une infinité d'affaires courantes occupe toute la durée ; par conséquent, les choses importantes sont forcément remises d'année en année. Puis l'organe exécutif de la Diète, le *Wydział Krajowy* (Délégation de la province) n'a pas d'organes subalternes, à l'aide desquels il puisse veiller à l'exécution des décrets promulgués ; par conséquent, cette tâche incombe à l'administration de l'État qui, ayant bien autre chose à faire, est souvent hostile aux dispositions autonomes. Enfin, et avant tout, les fonds dont dispose le pays sont des plus minimes.

La source pour ainsi dire unique de ses re-

venus est constituée par les suppléments locaux aux impôts de l'État autrichien ; ils atteignent en Galicie un chiffre relativement plus considérable que dans les autres provinces autrichiennes ; le budget du pays s'accroît sans cesse,

mais, au point de vue des besoins, il est tout à fait insuffisant. Durant les dix années qui s'écoulèrent de 1889 à 1898, la somme des dépenses s'éleva à 90 % ; mais, durant la dernière



année, ce pays, comptant plus de 7 millions d'habitants, dépensa pour l'instruction populaire, les voies et communications, l'organisation sanitaire, la sûreté publique, l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie, le paiement des intérêts de sa dette, etc., 8 millions 902.000 francs à peine ! Naturellement, aucun des besoins du pays n'est satisfait comme il le faudrait, et des lacunes sautent aux yeux dans chaque partie.

Il faut avouer aussi que, souvent, les représentants du pays eux-mêmes ne sont pas

à la hauteur des tâches qui leur incombent. La faute en est en grande partie à la Constitution qui accorde la majeure partie de la représentation du pays à une seule classe de la population, à savoir les grands propriétaires terriens. La



représentation de la Galicie au Reichsrath présente cette même défectuosité.

Pour ce qui est de l'État, ses représentants en Galicie ne sont plus maintenant des étrangers, mais des gens nés dans le pays, et il n'y a plus dans les hautes sphères d'animosité systématique, comme autrefois. Enfin, comme on le dit en Galicie, le gouvernement « est bienveillant pour le pays ». Mais, malgré tous les changements, l'ancien esprit de la bureaucratie autrichienne n'a pas disparu : on y rencontre toujours le même formalisme, la même lenteur, la même avidité fiscale, la même imprévoyance du lendemain. Nous ne pouvons parler ici de la politique sociale autrichienne, erronée sur tant de points, ni des entraves apportées incessamment au fonctionnement normal de la machine gouvernementale ; mais tout cela influe aussi d'une façon désastreuse sur le bien-être de la Galicie. En outre, la participation de la Galicie au Parlement autrichien est numériquement plus faible qu'il ne conviendrait d'après le chiffre de la population ; et ses représentants se font remarquer par une docilité extraordinaire, à la pression de la Couronne surtout, alors qu'en Autriche ceux-là seulement obtiennent quelque chose de l'État qui savent l'exiger avec une énergie sans restrictions ni scrupules.

Aussi, qu'il s'agisse d'organisation intérieure, dépenses supplémentaires (appelées *investitures*), de traités de commerce avec les États voisins, les intérêts des Hongrois, des Allemands et des

Tchèques sont pris en considération bien plus que ceux des Polonais. Le gouvernement dépense actuellement plus pour la Galicie qu'il ne le faisait autrefois, mais toujours moins que pour les autres provinces, et, en tout cas, beaucoup moins que ne l'exigeraient l'ancien délaissement où elle se trouvait, et le faible développement de son industrie. La Galicie est aujourd'hui un des pays les plus pauvres de l'Autriche. On en a la preuve éloquente dans les résultats de l'impôt sur le revenu, bien qu'on l'ait prélevé avec une grande rigueur. Cet impôt est exigible de tous ceux ayant plus de 600 florins de revenu par an.

Or, on a constaté qu'en Galicie, sur 7.217.937 habitants, il n'y en avait, en 1898, que 55.631 possédant ce faible revenu. Si nous ajoutons au nombre des imposés les membres de leur famille, nous acquerrons la conviction que 1 ou 2 % des habitants seulement appartiennent à la classe un peu aisée. Quoi de plus caractéristique que ce tableau comparatif qui montre que, dans tout l'État, le nombre des imposés est 9 fois plus fort qu'en Galicie, relativement au chiffre de la population ?

Parmi les imposés de Galicie il y avait, en 1898, jouissant d'un revenu de :

600 à 1.800 fl. . .	44.636 personnes.
1.800 à 3.600 — . .	7.717 —
3.600 à 6.000 — . .	2.054 —
Plus de 6.000 — . .	1.224 —
	<hr/>
	55.631



Cette pauvreté est encore prouvée par la difficulté qu'on éprouve à payer tous les impôts en Galicie, bien qu'ils s'élèvent par tête à une somme moins élevée que dans les autres provinces autrichiennes. D'ailleurs, le système d'impôts de l'Autriche est en général très défectueux, et la taxation aussi bien que la perception donnent lieu à mille chicanes. Par exemple, la terre paye 22,7 % du revenu cadastral, tandis qu'en Belgique elle ne paye que 7 %, en Prusse 10 %, en Italie même, seulement 13 %. On estime, il est vrai, que le revenu cadastral est 2 1/2 ou 3 fois supérieur au revenu réel ; mais, alors même qu'on prendrait cette proportion en considération, l'impôt n'en serait pas moins trop élevé. Les immeubles des villes sont, d'autre part, tellement imposés, que, au dire des intéressés (un peu exagéré, peut-être) une maison à Cracovie, par exemple, ne rapporte que 4 % annuellement.

D'aucune branche de production galicienne on ne peut dire qu'elle réponde aux exigences modernes. La plus grande occupation de la population est l'agriculture. D'après le recensement de 1890, 77 personnes pour cent vivent de la culture des terres. (D'après le recensement de 1880 ce nombre était de 82,5 %). La Galicie possède d'ailleurs la population rurale la plus dense de l'Europe ; on y trouve, en effet, 63 cultivateurs par kilomètre carré, alors qu'en Allemagne il n'y en a que 37, en Irlande 45, en Italie 57. Ces chiffres prouvent abondam-

ment que, jusqu'ici, la prospérité de l'agriculture y décide du bien-être général.

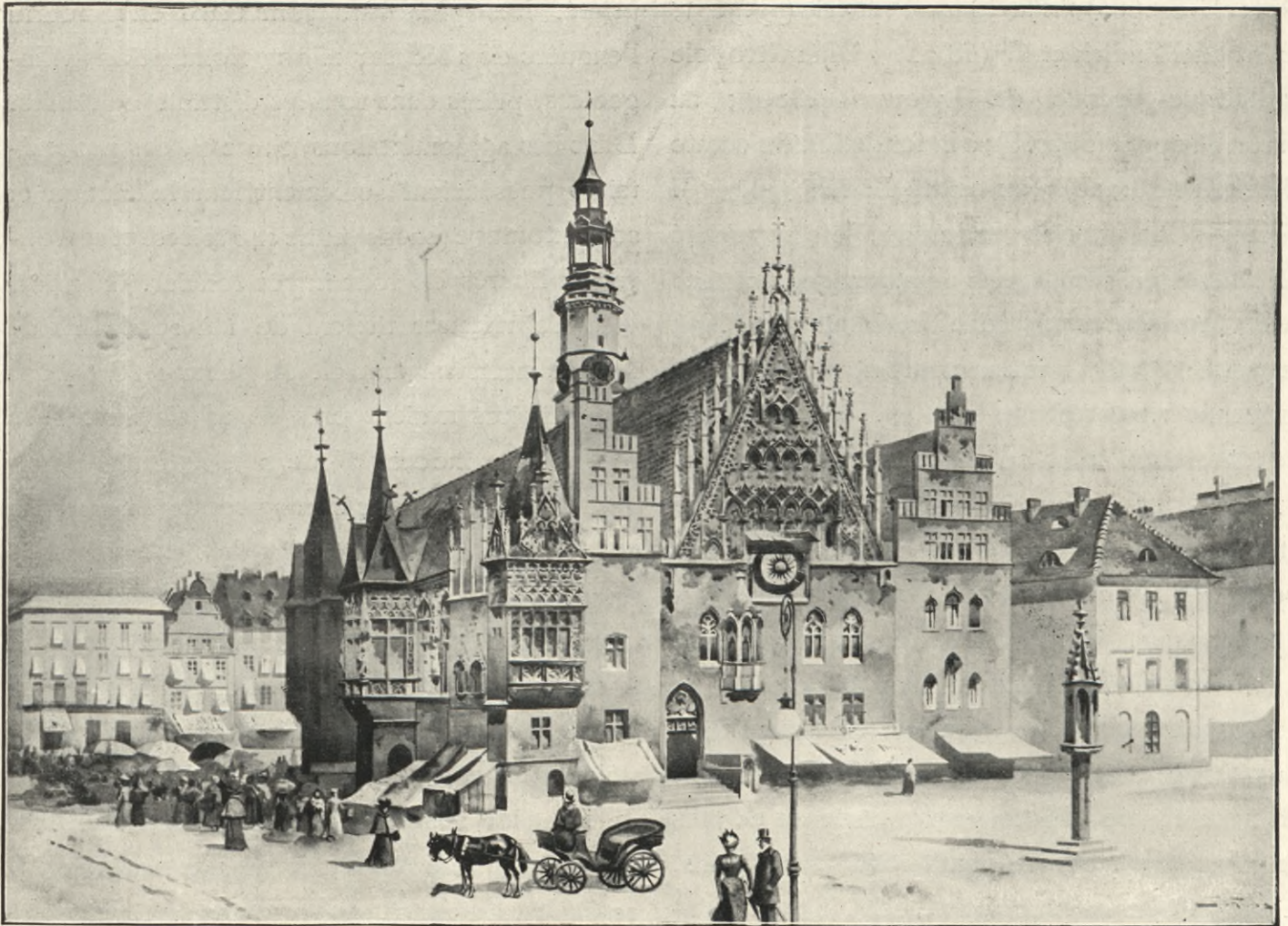
Considérons avant tout la situation de la propriété. En Galicie, on conserve encore la distinction entre les propriétés « tabulaires » autrefois domaniales, inscrites au Livre foncier du pays (Tabula) et la propriété non tabulaire, anciennement rustique, c'est-à-dire appartenant aux paysans. Chacune de ces catégories est soumise à des prescriptions différentes ; la première correspond (avec quelques restrictions) à la grande propriété, la seconde à la petite propriété. La superficie de la propriété tabulaire égale actuellement 40 % de la surface totale du pays ; sa plus grande partie (17 %) appartient à l'État, au clergé, aux fondations philanthropiques et aux grandes villes ; le reste, soit 2.567.327 h. compose la propriété privée. Durant les trente dernières années, la propriété tabulaire a été diminuée de 230.000 h., tombés entre les mains des paysans, soit comme compensation des servitudes anciennes, soit par voie de parcellation. Le nombre des propriétaires a diminué dans de bien plus grandes proportions. Voici le nombre des propriétaires tabulaires et l'étendue de leurs biens :

En 1819, 8.448 (100 %) propriétaires possédaient en moyenne 683 arpents (100 %) ;

En 1859, 7.435 (88 %) propriétaires possédaient en moyenne 776 arpents (113 %) ;

Actuellement 3.321 (39 %) propriétaires possèdent en moyenne 1.014 arpents (236 %).





Ces chiffres prouvent les progrès de la concentration de la grande propriété en Galicie. Quant à son état actuel, on peut y distinguer trois catégories :

1. — Les *Latifundia* (c'est-à-dire les propriétés de plus de 5.000 arpents ou 2.877 hect.) : 161 propriétaires de cette espèce possèdent ensemble 2.657.786 arpents (19,48% de la superficie totale du pays) soit en moyenne chacun 16.508 arpents. Les bois en forment 70%.

Sur ce nombre total de 161 propriétaires, 53

possèdent plus de 10.000 arpents (5.755 hect.) soit, ensemble, 1.929.518 arpents (14,15% de la superficie totale du pays). En moyenne, d'autre part, la superficie d'une propriété égale 36.406 arpents. Dans cette catégorie, à part l'État, le clergé, les fondations et les magnats du pays, nous trouvons encore, au nombre des propriétaires, des associations pour l'exploitation des forêts. Les plus grandes étendues appartiennent : à l'État (528.000 arpents); au baron Liebig et C<sup>ie</sup> (113.400); au comte Romain



Potocki (84.885); à l'archiduc Frédéric (79.967); à Groedel Zadick et C<sup>ie</sup> (68,726); à la métropole catholique-grecque de Lwow (64.800); au baron Propper (58.468); à la fondation du comte Skarbek (58.228); au comte Badeni (40.745).

2. — La grande propriété, ou propriété *chevaleresque*, comme on l'appellerait en Prusse : 946 propriétaires possèdent ensemble 1.795.644 arpents (13,16% de la superficie du pays) en moyenne 1.897 arpents chacun. Ici, les forêts ne représentent plus qu'une proportion de 43%.

3. — La propriété moyenne (50 à 100 arpents), 2.214 propriétaires ayant ensemble à peine 906.897 arpents (6,65% de la superficie du pays), soit, en moyenne, 409 arpents chacun. Les forêts n'en constituent plus que 30%.

Cette catégorie de propriété se trouve dans la pire des situations : c'est elle qui est la plus chargée d'hypothèques, et elle disparaît de plus en plus, tandis que s'agrandissent à ses dépens, d'une part les latifundia, de l'autre la petite propriété (parcellation).

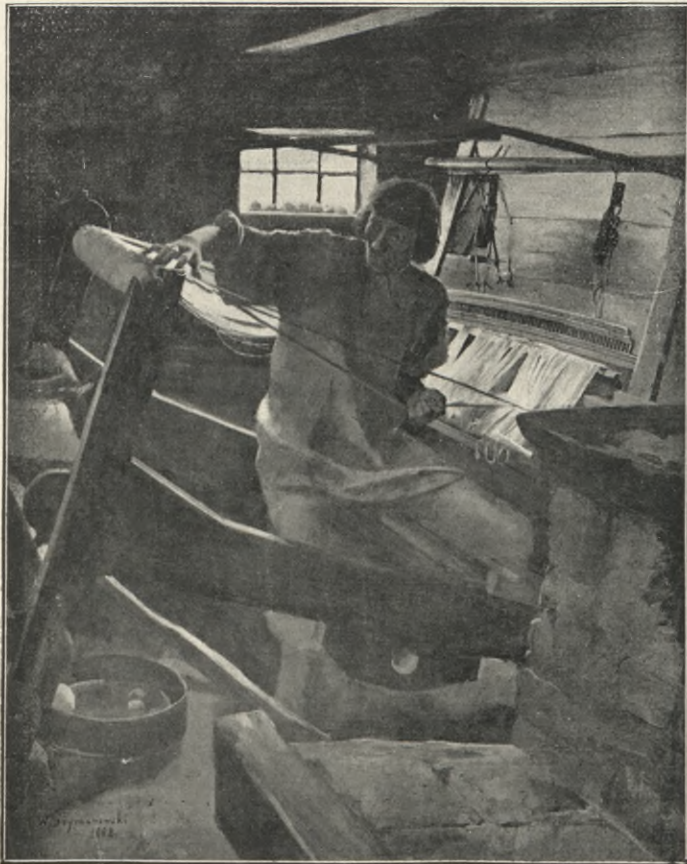
Cette disposition ne peut être considérée comme favorable à l'agriculture, qui prospère toujours mieux dans des propriétés de moyenne étendue. Au point de vue politique, cette division concentre l'influence et la considération dans le petit groupe des magnats terriens.

La propriété paysanne, y compris les terrains appartenant aux villages, compte ensemble 4.532.000 arpents. Nous n'avons pas de chiffres exacts au sujet de la répartition de cette pro-

priété. Les plus sûrs sont ceux qu'a fournis l'enquête de 1885 sur 239 agglomérations villageoises, prises dans tous les districts judiciaires. Dans ces agglomérations, 5, 92% des propriétaires possédaient seulement leur habitation et son entourage (en moyenne 146 toises) et se trouvaient libérés de tout impôt foncier. 62,24% des propriétaires tiraient de 1 à 10 florins de revenu cadastral annuel. A peine 1,68% des propriétaires avaient plus de 25 arpents. Il se trouvait à peine 0,07% de paysans dont l'installation égalât l'étendue d'une propriété moyenne, et leur bien constituait 1% de l'ensemble des terres paysannes. Bien qu'on eût observé surtout, durant l'enquête, des agglomérations « typiques », il est naturellement impossible d'étendre au pays entier les chiffres obtenus par cette évaluation. Mais des quantités de données et l'avis de tous les observateurs permettent d'affirmer que la propriété rurale s'émiette de plus en plus, ce qui est assez naturel, vu, d'une part, l'accroissement rapide de la population, et, d'autre part, l'absence de toute sorte de gain, en dehors de l'agriculture.

Les gens compétents affirment que 68% à peine des paysans propriétaires, possédant en moyenne moins de 5 arpents et un revenu cadastral de 10 florins, ne pouvaient nourrir leur famille du produit de leur exploitation, et sont obligés de chercher des travaux supplémentaires. Nous ne connaissons pas exactement le chiffre de la population paysanne absolument dépourvue de





terres. En 1890, on comptait 2.300.000 ouvriers et journaliers, mais en y comprenant les fils et filles des petits propriétaires ruraux. En tout cas, l'agriculture galicienne ne peut, ou du moins n'a pu jusqu'ici se plaindre du manque de bras. On en a la meilleure preuve dans le chiffre des salaires, en général très peu élevé.

D'après le ministère de l'Agriculture, le salaire d'un homme adulte (sans la nourriture) variait (en 1893) pour la Galicie Occidentale, au temps du labour, de 30 à 90 cents (le *cent* vaut à peu près 2 centimes) par jour ; au temps de la moisson, de 35 à 120. Pour les autres mois, on donnait de 25 à 70 cents. En Galicie Orientale, les

chiffres correspondants sont : 27-57, 32-112, 23-45. Les salaires sont en général plus faibles que dans la plupart des pays autrichiens. Mais il faut reconnaître que les travailleurs de Galicie, surtout dans la Galicie Orientale, travaillent beaucoup moins bien. Non seulement ils font moins d'ouvrage en une heure, mais le nombre d'heures est moindre. En Galicie Orientale, le jour de travail durant la moisson compte (en retranchant les interruptions pour les repas et le repos) de 9 à 10 heures ; on ne commence le travail qu'à 9 heures du matin environ, parfois même à 10 heures.

Dans la Galicie Occidentale, le jour de travail compte de 10 à 12 heures (en Allemagne de 10 à 16). En hiver, dans le pays entier, le jour de travail est de 6 à 8 heures. L'énorme quantité de fêtes chômées est très préjudiciable à l'agriculture et au travail de la population.

En Galicie Orientale, il y faut ajouter les jours « avant » et « après » le « *praznik* ». Dans 34 districts, le nombre des jours fériés s'élève à 100 ou 120 par an ; dans 22 districts on en trouve de 120 à 150 ; enfin dans 16 districts (Galicie Orientale) de 150 à 200 ; tandis qu'en Allemagne il y en a de 60 à 75 !

Les données précédentes accusent une certaine différence entre la partie orientale et la partie occidentale du pays. Cette différence existe aussi dans les autres manifestations de la vie. La partie occidentale, habitée par une population foncièrement polonaise « *mazowienne* »



est plus peuplée ; la propriété foncière y est moins concentrée ; l'état de l'agriculture, en général, y est supérieur ; d'autre part, la population y est plus entreprenante, plus remuante, plus apte à un travail intense, ce qui fait qu'on la fait venir parfois même en Galicie Orientale, quand il s'agit de travaux difficiles.

En Galicie Orientale, la grande propriété atteint des proportions énormes, l'administration domestique est moins perfectionnée, les rapports entre les classes sociales, différentes de langue et de religion, sont très tendus ; quant à la population (ruthène) elle est apathique, impuissante, incapable de travail suivi, se laissant facilement exploiter par les patrons, les intermédiaires commerciaux ou les usuriers, en grande partie Juifs ; enfin, elle est des plus portée aux excès de boisson.

Durant ces dernières années, les salaires ont augmenté dans le pays entier, par suite de l'émigration. Avant 1890, cette émigration se faisait dans de faibles proportions. Les cultivateurs se dirigeaient vers l'Amérique du Nord, les artisans vers les provinces polonaises de la Prusse, le Royaume de Pologne et les autres pays autrichiens. Depuis dix ans le mouvement s'est sensiblement accru. De nombreuses colonies d'ouvriers polonais se sont formées à Budapest, Vienne, où travaillent (surtout dans le bâtiment) environ 20.000 Polonais ; à Ostrowo de Pologne, Ostrowo de Moravie et les environs, où 40.000 Polonais, Galiciens pour la plupart,

gagnent leur vie dans les mines de charbon.

En 1895-1896, le pays traversa une crise de *fièvre brésilienne*, qui, pourtant, n'a pas tardé à s'éteindre. Actuellement, une certaine quantité de Ruthènes émigrent au Canada pour s'y installer. On en compte déjà environ 20.000. En revanche, l'émigration du travail agricole en Allemagne s'est notablement développée et progresse sans cesse, ainsi que vers les provinces polonaises de la Prusse et le Royaume de Pologne. Ce mouvement comprit en 1899 environ 100.000 personnes des deux sexes.

Ces émigrés rapportent ensuite de belles économies, ou ils les envoient par les banques et la poste à leurs familles restées au pays. En 1899, seulement par la poste, différentes localités du district de Jaslo ont reçu de l'Amérique du Nord plus de 522.000 florins.

L'administration domestique, aussi bien chez les grands que chez les petits propriétaires, laisse beaucoup à désirer. La Galicie commence à peine à transformer son agriculture dans le sens de l'esprit moderne. Au point de vue des récoltes, des bâtiments, du bétail, de la méthode de culture, etc., la Galicie est inférieure à la plupart des autres pays autrichiens. Les grands propriétaires se soucient peu d'avoir une instruction technique et ne profitent presque en aucune façon des écoles d'agriculture du pays, qui resteraient vides, sans les habitants des autres provinces polonaises. Ils ne s'intéressent pas davantage aux sociétés agricoles existantes, qui



ne subsistent que grâce au travail énergique de quelques personnalités, et à l'intervention de l'État.

Il existe très peu de fermiers possédant une instruction appropriée, bien que l'usage d'affermier des biens soit très répandu. En retranchant les forêts, 29,8 % de la propriété tabulaire se trouvent entre les mains de fermiers. Et il faut bien noter que 48,33 % de ces fermiers sont des Juifs, de l'instruction technique desquels il ne saurait être question. Ici encore nous constatons une grande différence entre les parties occidentale et orientale du pays : dans la première, les Juifs constituent 35,31 %, dans la seconde 54,20 % du nombre total des fermiers.

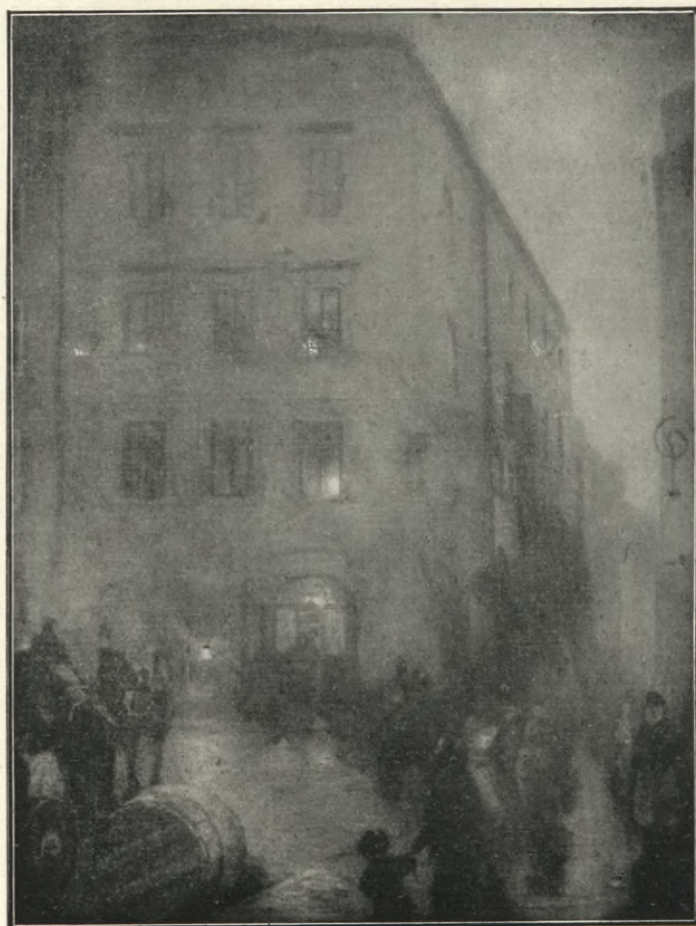
Il faut aussi remarquer que les Juifs deviennent de plus en plus propriétaires terriens. Ils constituent actuellement 13 % des propriétaires tabulaires avec des biens en général inférieurs à 1000 arpents (ensemble 620 propriétés d'une étendue de 591.693 arpents).

Les villageois, d'autre part, font de l'agriculture routinière, car ils manquent d'instruction et de ressources pour transformer leur système, ce qui devient de plus en plus nécessaire, vu l'émiettement de la petite propriété. Un des grands obstacles à la culture rationnelle est la grande quantité de parcelles, souvent très éloignées l'une de l'autre, dont se compose chaque bien.

Rien de plus déplorable surtout que l'état des

terres constituant la propriété collective des agglomérations villageoises, et occupant environ 650.000 arpents.

D'après l'étendue qu'elles occupaient en 1892, on peut ranger les plantes cultivées dans l'ordre suivant : l'avoine, le seigle, le froment, la pomme de terre, l'orge, le trèfle (pour le foin), les légumineuses, le maïs et le sarrasin. En établissant une comparaison avec 1876, on remarque les différences suivantes : le revenu des champs où se cultivent les plantes plus précieuses (froment) a augmenté de 8.81 % à 11.49 % ; le revenu des plantes moins précieuses (avoine)





a diminué (de 18,63 % à 17,81 %). La superficie consacrée aux pâturages a considérablement augmenté, le trèfle occupe actuellement deux fois et demi et les autres herbes près de deux fois autant d'arpents qu'autrefois. Les landes incultes ont beaucoup diminué. En 1879, elles constituaient 18,17 % des champs, en 1892 seulement 12,51 % (en Bohême, 4,2 %, en Saxe, 0,58 %). Les données pour 1898 prouvent que, durant les années suivantes, le mouvement continua dans le même sens.

La superficie de terre cultivée augmente par l'amélioration (engrais) et par la destruction des forêts. De 1854 à 1882 apparaissent ainsi 480.000 morgs de champs, prés et jardins (le morg vaut un peu plus d'un demi-hectare). Pourtant, il convient de considérer le déboisement comme une opération plutôt nuisible, eu égard aux conditions hydrographiques du pays ; en particulier, la destruction des arbres qui bordaient les ruisseaux, dans les montagnes, a eu pour conséquence fatale de fréquentes inondations. La loi forestière de 1852 fut complètement négligée durant de nombreuses années, et c'est tout récemment qu'on a établi un contrôle rigoureux, et qu'on s'est mis à planter des arbres dans les sables mouvants. Il s'est créé aussi des propriétés forestières modèles, surtout dans les biens de l'État. Les bois occupent, en Galicie, si l'on se fonde sur les chiffres absolus, une superficie plus grande que dans le reste de l'Autriche (2.021.255 hect.), mais étant donnée la super-

ficie du pays, ils ne sont pas considérables, car ils en constituent à peine 25,75 %, alors qu'en Bukowine ils représentent 43,17 %, en Bohême 29,01 %, en Silésie 33,83 %. Entre parenthèses, les forêts galiciennes sont parmi les meilleures de l'Autriche pour ce qui est des essences, et, chaque année, donnent une plus grande quantité de bois.

Si nous passons aux cultures des paysans, on remarque aussi (surtout en Galicie Occidentale) un progrès sensible durant les dernières années. Quant aux récoltes, dans la Galicie Orientale, la seule province pour laquelle nous ayons des données positives, la grande propriété obtient, sur 1 hectare, 10 à 30 % de plus en froment, avoine, seigle, pommes de terre, etc., que la propriété villageoise ; c'est seulement le lin et le tabac qui réussissent le mieux (de 10 à 15 %) dans les petites propriétés, mais l'importance de ces dernières cultures est minime. L'horticulture est peu développée, bien que, vu le grand morcellement de la propriété villageoise, son extension eût été très désirable. Dans ces dernières années, on commence à penser à cette branche de l'agriculture, et l'on peut espérer que la protection de l'État en facilitera le développement ; quoi qu'il en soit, dès à présent, la Galicie possède déjà des villages entiers dont les revenus parfois les plus importants proviennent de la culture des légumes et des fruits.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la production locale n'a obtenu un appui quelconque que



depuis l'ère constitutionnelle. Le pays donne beaucoup dans ce but, eu égard surtout à ses ressources ; l'État y prend une certaine part, et, enfin, l'initiative privée n'y rencontre plus, au moins, d'hostilité systématique. A propos de l'agriculture, il nous faut signaler avant tout le développement sensible de l'enseignement technique. La Galicie possède actuellement trois



instituts officiels secondaires d'agriculture, tous organisés d'une façon modèle : l'Enseignement agricole gouvernemental, dépendant de l'Université de Cracovie (depuis 1890), puis les écoles provinciales supérieure à Dublany et secondaire à Czernichow.

Une école spéciale et provinciale à Lwow (depuis 1874) est consacrée à l'arboriculture. Il existe actuellement 6 écoles agricoles élémentaires, entretenues aux frais de la province.

En outre, on essaie actuellement un système appelé « les Écoles d'hiver », où les cours



théoriques n'auront lieu qu'en hiver ; en été, le professeur donnera aux élèves des indications pratiques dans leurs propres exploitations, puis conduira avec eux des travaux dans des champs d'essai.

De plus, le Conseil d'administration de l'école tend à donner peu à peu un caractère technique aux écoles populaires des campagnes ; il organise dans les écoles élémentaires d'agriculture des cours à l'usage des professeurs villageois ; enfin, il envoie chaque année plusieurs professeurs suivre les cours d'horticulture et de culture maraîchère organisés par la Société Horticole de Cracovie. A part les écoles élémentaires que nous venons d'énumérer, l'État entretient une école de forestiers et une de jardiniers ; la province possède aussi une école d'horticulture à Tarnow.

Le gouvernement provincial Galicien (*Wydział Krajowy*) s'efforce aussi de faciliter à la population l'acquisition de bons plants, et c'est dans ce but qu'il a créé en 1899 une école d'horticulture à Zaleszczyki (une semblable institution doit être fondée incessamment en Galicie Occidentale), et qu'il accorde des subventions aux petites écoles horticoles de districts.

Les sociétés privées ont aussi une grande importance pour le développement de la culture villageoise. En première ligne, il convient d'en mentionner deux, qui existent depuis 1845 : la Culture Villageoise de Galicie, à Lwow, et la Société Agricole, à Cracovie. Elles ont de grands

mérites dans le passé : c'est à leur initiative et à leurs démarches que la Galicie doit toutes ses écoles supérieures et secondaires d'agriculture.

Actuellement, la Société de Lwow compte 1.700 membres. La Société de Cracovie en a 930. En ce moment, elles s'occupent surtout de favoriser l'élevage du bétail, mais, en outre, elles publient des journaux agricoles, organisent des expositions, facilitent l'acquisition des engrais artificiels et des semences, etc. La Société de Lwow, enfin, entretient, à l'aide d'une subvention de l'État, une école pour la culture du houblon, à Stare Siolo, et une École d'horticulture à Wolka Kapitowska.

La Société des Cercles agricoles s'occupe aussi de l'agriculture chez les paysans. Elle a été fondée en 1882, dans le but « d'augmenter le bien-être, l'instruction et la moralité du peuple, surtout de celui des campagnes ». Les membres demeurant dans la même paroisse ou dans la même commune constituent un cercle qui s'administre absolument par lui-même.

A la fin de 1898, on avait fondé 1.374 cercles de ce genre, dont les deux tiers sont actifs. Chacun d'eux réunit les personnalités les plus énergiques du pays et devient l'initiateur de diverses entreprises pouvant avoir une influence salutaire sur le bien-être des paysans, comme l'importation d'engrais artificiels (pratiquée seulement en Galicie Occidentale), de semences, l'organisation d'une petite boutique de laiterie coopérative, d'une caisse de prêts, etc.



En 1891, un tiers des cercles avaient à leur tête des paysans, uniquement, et leurs guides habituels étaient des représentants des classes instruites (prêtres, instituteurs, etc.). Tous les cercles d'un même district, constituent une association de district, ayant une Assemblée générale et un Comité d'administration.

Les organes directeurs de la Société sont : le Conseil Général, composé de représentants des

districts, et le Comité principal, formé de 22 membres élus par le Conseil général, et de 18 délégués d'institutions diverses : Gouvernement galicien (Wydział Krajowy), Sociétés d'agriculture, Consistoires, évêques, etc. Le Comité principal représente la Société à l'extérieur et protège les Cercles particuliers. Au point de vue agricole, le Comité principal entretient avant tout six inspecteurs, visitant les cultures des paysans et





donnant les indications nécessaires ; de plus, actuellement, avec l'aide de donateurs privés, il fonde des fermes modèles de culture villageoise. Enfin, le Comité distribue tous les ans gratuitement une certaine quantité de semences de choix, facilite l'acquisition d'instruments perfectionnés ; il a obtenu pour ses membres une diminution de tarif à la Société d'assurances contre l'incendie ; il envoie gratuitement à chaque cercle nouvellement fondé une petite bibliothèque, composée d'environ 40 ouvrages traitant surtout d'agriculture ; il publie un journal spécial (*L'Aube des Cercles agricoles*), etc.

En 1898, les bénéfices du Comité principal se sont élevés (en chiffres ronds) à 24.700 florins.

La Société d'horticulture de Cracovie, fondée en 1893, travaille avec beaucoup de zèle à l'amélioration du jardinage. L'un de ses premiers actes a été d'indiquer les espèces d'arbres fruitiers qui peuvent le mieux être cultivés dans le pays, ce qui doit contribuer à faire disparaître le plus grand obstacle que rencontrait l'ancienne culture.

Afin de vulgariser les notions d'horticulture, la Société organise chaque hiver des cours gratuits publics, que complètent les démonstrations faites au printemps, au jardin d'essai ; puis, dans l'été et au printemps, des cours pour les professeurs de campagne.

Outre celle de Cracovie, il existe des Sociétés d'agriculture et d'apiculture à Lwow (depuis

1890) ; d'horticulture à Rzeszow (depuis 1895). La Société d'arboriculture de Lwow (depuis 1878) s'occupe d'améliorer les forêts du pays, et contribue activement à faire reboiser les terres sablonneuses par les paysans ; elle entretient une Commission chargée des essais forestiers. La Société pour la culture du tabac entretient (à l'aide d'une subvention de l'État), deux instructeurs pour les paysans cultivateurs, et organise des cours pour les professeurs des campagnes.

Avant l'époque constitutionnelle, le gouvernement n'avait entrepris aucun travail systématique pour la régularisation des cours d'eau et l'amendement des terres. En 1861 seulement, fut publiée une décision impériale en vertu de laquelle les rivières navigables et frontières de la Galicie étaient placées sous la protection immédiate de l'État. Les travaux de cette catégorie furent exécutés par la lieutenance, aux frais de la dotation pour les constructions fluviales des eaux (prise sur le budget du Ministère de l'Intérieur). En 1884, fut enfin publié un décret pour la constitution d'un fonds spécial destiné à subventionner la régularisation des eaux et les améliorations d'intérêt public.

L'État accorde une subvention de 60 % aux principaux travaux publics dirigés par le Ministère de l'Intérieur en en prenant la moitié sur ce fonds, l'autre sur celui des constructions fluviales.

Au nombre de ces travaux, il faut citer entre





autres, pour la Galicie, la régularisation de ceux des affluents de la Vistule et du Dniestr qui descendent des Karpathes, et aussi la régularisation du Pruth et du Czeremosz. Mais, jusqu'à présent, on a seulement entrepris de régulariser le cours moyen du Dniestr, ce qui a coûté 1.600.000 florins, dont 40 % sont payés par la province. Les dépenses du Ministère de l'Intérieur au profit des constructions fluviales de la Galicie se sont élevées de 217.000 (en 1878, ce qui constitue 12.97 % des dépenses de cette catégorie pour tout l'État) à 928.410 florins, en 1897 (25.80 %).

Les travaux publics de moindre importance,

comme l'encaissement et la régularisation des rivières, le dessèchement des marais, etc., est généralement exécuté à frais communs par l'État, la province et les intéressés. En vertu d'un décret de la Diète, ces intéressés peuvent être obligatoirement réunis en une Société des eaux qui supporte de 10 à 60 % des frais. Cependant le Wydział Krajowy (gouvernement provincial Galicien) ne possédant pas de moyens exécutifs qui lui soient propres, la formation de ces Sociétés dépend du bon vouloir des autorités administratives.

D'après le compte-rendu spécial publié à l'occasion de l'Exposition jubilaire de 1898, on a



exécuté ou entrepris, depuis la publication du traité de 1884, trente-quatre travaux de ce genre, qui ont protégé des inondations ou desséché 379.705 *morgs* 1/2. En plus de ces travaux on avait aussi projeté la régularisation de la Pellew, mais le Wydział ne l'entreprendra qu'après avoir formé des Sociétés des eaux et obtenu une subvention de l'État. On a calculé que les frais de cette régularisation s'élèveraient à 2.855.000 florins, et qu'elle aurait pour résultat d'assécher ou de protéger des inondations 12.969 *morgs*, et aussi d'en irriguer 6.354.

Pour venir en aide aux améliorations privées, le Wydział fonda, en 1878, un Bureau d'amélioration des terres, composé de trois spécialistes. Depuis la promulgation du décret d'amendement de 1884, ce même Bureau s'occupe aussi des amendements publics. Il doit être composé, d'après le budget de 1891, de 45 personnes, et une partie des frais qu'entraînent leurs salaires est supportée par l'État. Le Bureau, d'où dépendent cinq succursales en Galicie, fait exécuter gratuitement les travaux de nivellement, prépare les plans et les devis (à la condition que, dans un délai de trois ans, les intéressés aient commencé

les travaux projetés ou bien restitué au Bureau les frais supportés par lui ; enfin il fait, gratuitement aussi, surveiller les travaux.

Pendant 18 ans (de 1879-80 à 1896-97), le Bureau a préparé un grand nombre de nivellements et de plans ; de plus, sous sa direction, ont

été exécutés les travaux suivants : 1° régularisation des eaux sur une longueur de 303 kil. 25, ce qui a contribué à améliorer 29.120 *morgs* ; 2° dessèchement, à l'aide de fossés découverts, de 7.327 m. 5 ; drainage de 12.892 m. et irrigation de 4.762. Sur les terres des paysans, le Bureau fait exécuter gratuitement toute espèce de travaux, en tant, toutefois, qu'y suffisent les modestes sommes destinées à cet usage (5.000 flo-



rins par an) ; dans d'autres cas, on reçoit une subvention sur les fonds d'État pour les petits amendements, de sorte que le total des frais se partage également entre les intéressés, la province et l'État. Mais ce fonds des petits amendements tout entier est très insignifiant : en 1896, il s'élevait à peine à 260.000 florins, dont on réussit à peine à obtenir 5 % pour la Galicie, bien que, par rapport à la surface de champs et de prairies, auxquels justement ce fonds était





destiné, il eût dû lui en revenir 34,12 %.

L'élevage de toute espèce de bétail se trouvait, jusqu'à ces dernières années, dans un état déplorable; actuellement, nous sommes enfin en présence d'un travail énergique et conduit avec intelligence, ayant pour but de développer cette importante branche de l'agriculture. L'énorme morcellement de la propriété villageoise entraîne l'élevage d'une grande quantité de chevaux. Le recensement de 1890 a prouvé que la Galicie possède 765.570 chevaux, c'est-à-dire

49,45 % de tous les chevaux de l'Autriche, quand, d'autre part, pour la superficie, la Galicie occupe 26,16 % de l'Autriche, et que sa population constitue 27,65 % de la population totale.

Les bêtes à cornes de Galicie constituaient, en 1890, 28,32 % du bétail de l'Autriche entière (2.468.000 têtes). Pour ce qui est de leur état, nous pouvons en juger par ce fait que pour indemniser les propriétaires, en vertu de la loi sur les épizooties, on estima en moyenne chaque bête à cornes de Galicie à 35 fl. 6, tandis qu'en Bohême, on l'estimait 155, 4.

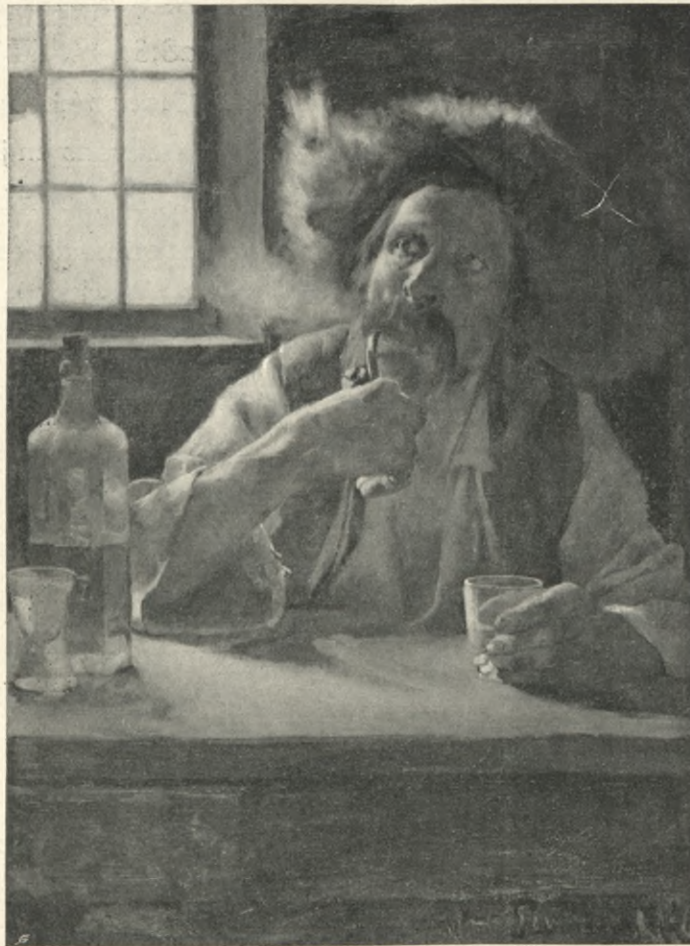
Jusqu'en 1882, l'élevage des bêtes à cornes n'avait pas de débouchés, vu la concurrence que lui faisait le bétail des steppes de Russie et de Roumanie, concurrence qui, non seulement faisait baisser les prix, mais devenait encore la cause de nombreuses épizooties en Galicie. Cependant, depuis la fermeture de la frontière, l'élevage se développe, et, aujourd'hui, le bétail galicien constitue un fort pourcentage sur les marchés de Vienne, de Prague, etc. L'exportation annuelle s'élève de 80 à 88.000 têtes, valant 9 à 12 millions de florins. La Diète a publié toute une série de prescriptions concernant l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes.

La province, de concert avec l'État, entretient deux instructeurs éleveurs et distribue, pour le développement de l'élevage, 40.000 florins à la Société d'exploitation de Lwow et 20.000 à la Société d'agriculture de Cracovie.

La Société de Cracovie s'est mise à l'œuvre



d'une façon très rationnelle, et s'est attachée surtout au développement et au perfectionnement de la race locale, appelée « race rouge », très résistante et très tenace, et faisant preuve de grandes qualités, quand on la soigne tant bien que mal. En 1898, la Société comptait 21 éta- bles, contenant 437 têtes de bétail rouge, 3 éta- bles d'oldenbour- geois et de frisons, 11 éta- bles de demi- sang et 229 stations de taureaux. Pour ce qui est du développement de la race locale, il est favorisé par deux So- ciétés d'éleveurs et deux associations villageoi- ses qui tiennent toutes des livres généalogi- ques. Pendant le même temps, la Société de



Lwow entretenait 16 éta- bles de pur-sang et 49 de demi-sang, 8 éta- bles des communes villa- geoises, et 282 stations de taureaux, presque tous de race rouge, à l'usage des paysans.

Les moutons sont élevés surtout par les pe- tits propriétaires, en particulier dans les mon- tagnes, où ils constituent souvent l'unique ri- chesse du pays. Dans d'autres parties de la

province, l'élevage des porcs est très répandu. Depuis 1890, cet élevage a pris de grandes pro- portions. L'exportation dans les provinces occi- dentales de l'Autriche, dans la Silésie prus- sienne, etc., a augmenté rapidement et est arri- vé, en 1894, à 780.000 têtes; après quoi, pour- tant, elle a diminué à cause des obstacles sus- cités par les autorités allemandes des fron- tières au passage des produits galiciens, sous prétexte de préserva- tion contre l'épizootie. Dans ce cas, le gou- vernement autrichien ne défend pas assez éner- giquement les intérêts galiciens. Même à l'in- térieur de l'empire, les producteurs de Galicie se heurtent souvent à

une protection particulière des producteurs hon- grois et germains-autrichiens; là encore le pré- texte aux vexations est l'état sanitaire. Les soies et la viande de porc, les salaisons, les graisses, etc., jouent aussi un rôle important dans l'expor- tation de la Galicie.

Il nous faut dire un mot en passant des efforts faits pour développer les pêcheries de la pro-



## TABLE DES GRAVURES

DES 7<sup>e</sup> ET 8<sup>e</sup> FASCICULES

	Pages.
J. PANKIEWICZ : Une Place à Varsovie, le soir . . . . .	97
W. SZYMANOWSKI : Fragment . . . . .	99
J. PANKIEWICZ : Marché de la Porte de Fer, à Varsovie.	101
La Maison de Ville, à Posnanie . . . . .	103
J. CEGLIŃSKI : Vieilles Maisons, à Casimir . . . . .	106
GIERYŃSKI : Au bord de la Vistule (faubourg de Varsovie).	107
— Une Rue, le soir . . . . .	112
TONDOZ : Maison de Ville, à Breslau. . . . .	115
W. SZYMANOWSKI : Un Tisserand . . . . .	117
J. PANKIEWICZ : Une Rue à Varsovie, au crépuscule . .	119
Vieux Marché, à Varsovie . . . . .	121
JOS. CHELMONSKI : Les petits Pâtres . . . . .	123
ST. MASŁOWSKI : Marché à Casimir . . . . .	125
J. MEHOFFER : Une Paysanne . . . . .	126
J. PODKOWIŃSKI : Une Rue à Varsovie. . . . .	127
W. SZYMANOWSKI : Au Cabaret. . . . .	128

Les deux en-têtes sont de M. ST. WYSPIAŃSKI ;  
les culs-de-lampe de M. MIACZYŃSKI.



POLITECHNIKA KRAKOWSKA

Biblioteka Politechniki Krakowskiej



III-306512

Kdn. Zam. 480/55 20.000

Biblioteka Politechniki Krakowskiej



100000301173